



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Hygiène animale**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
NSDA FRANCE SAS
MR VION
D 559 - LES ISSAMBRES
3624 CORNICHE DES ISSAMBRES –
83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Tel: +33 (0)4 94 96 94 55
Email: nsda.france@orange.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



GHS07

- **Mention d'avertissement :** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 1)

· Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), Peppermint oil (mentha piperita oil). Peut produire une réaction allergique.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**· Pictogrammes de danger**

GHS07

· Mention d'avertissement Attention**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid

· Mentions de danger néant**· Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

· 2.3 Autres dangers :**· Résultats des évaluations PBT et vPvB :****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélange**· Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 68891-38-3 Reg.nr.: 01-2119488639-16	ether sulfate d'alcool gras ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	5-10%
CAS: 147170-44-3 Reg.nr.: 01-2119489410-39	propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes ⚠ Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 4 % ≤ C < 10 %	≤2,5%
Numéro CE: 931-291-0 Reg.nr.: 01-2119487973-19	Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid ⚠ Eye Dam. 1, H318	≤2,5%
CAS: 8006-90-4 EINECS: 282-015-4 Reg.nr.: 01-2119974601-36-XXXX	Peppermint oil (mentha piperita oil) Consistant en: 89-78-1 menthol (40-50%); 89-80-5 L-menthone (20-30%); 491-07-6 d,l Isomenthone (0-10%); 2623-23-6 (-)-Acétate de (1R)-menthyle (0-10%); 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène (0-10%) ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	<1%

· SVHC Aucun

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours :

· **Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 3)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers :**· Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :****· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 4)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle :**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium (<1%)

VME Valeur à long terme: 10 mg/m³

- **PNEC**

CAS: 77-92-9 acide citrique

PNEC aqua (fresh water)	0,44 mg/L
PNEC aqua (marine water)	0,044 mg/L
PNEC sediment (fresh water)	7,52 mg/kg
PNEC sediment (marine water)	0,752 mg/kg
PNEC soil	29,2 mg/kg

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition :**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Eviter tout contact avec les yeux.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:** Pas nécessaire.

- **Matériau des gants :** Sans objet

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

- **Odeur:** Caractéristique

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 5)

· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
· Point éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'auto inflammation:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	Non déterminée. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 68891-38-3 ether sulfate d'alcool gras

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

Oral	LD50	1.650 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 8006-90-4 Peppermint oil (mentha piperita oil)

Oral	LD50	2.425 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 77-92-9 acide citrique

Oral	LD50	5.040 mg/kg (souris)
		11.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	940 mg/l (souris)
		725 mg/l (rat)

CAS: 60-00-4 acide edetique

Oral	LD50	4.500 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 68140-01-2 Cocco, N-[3-(dimetilamino)propil]ammide

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

· Effet primaire d'irritation :

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 7)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité**· Toxicité aquatique:****CAS: 68891-38-3 ether sulfate d'alcool gras**

LC50 96h	7,1 mg/l (fish)
NOEC	0,1-1 mg/l (Crustaceans)
EC50 72h	12 mg/l (Algae)
EC50 48h	7,7 mg/l (daphnia)
	>1 mg/l (fish)

CAS: 77-92-9 acide citrique

LC50 24h	1.535 mg/l (daphnia)
LC50 48h	440 mg/l (fish)

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Autres indications écologiques :****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :**· Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.**· Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
-----	--

· Emballages non nettoyés**· Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**· Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

—FR—

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.09.2019

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2019

Nom du produit: SHAMPOOING ANTI-DEMANGEAISON

(suite de la page 9)

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Jugement d'experts
--	--------------------

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3